



## NOTE EXPLICATIVE DEMANDE REMBOURSEMENT

La comptabilité de la Fédération Française de Pentathlon Moderne évolue.

Pour toutes les demandes de remboursement auprès de la Fédération Française de Pentathlon Moderne, voici la démarche à suivre:

1) Remplir la fiche de remboursement habituelle, disponible sur le site de la FFPM au lien suivant : <https://www.ffpentathlon.fr/vie-federale/documents-a-telecharger/>

### La fiche doit :

- mentionner l'objet de la demande
- les déplacements seront remboursés sur une base Mappy, document Mappy note de frais à joindre
- être datée
- être signée

### Joindre :

- Les justificatifs
- Un RIB

2) La fiche de remboursement, les justificatifs et le RIB doivent être envoyés en un seul envoi, sur un seul document PDF à l'adresse suivante : [compta@ffpentathlon.fr](mailto:compta@ffpentathlon.fr)

**Les remboursements seront effectués les 15 & 30 du mois.**